



Vior inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

1. Nature des activités.....	3
2. Stratégie d'exploration.....	3
3. Mise à jour corporative, acquisitions et événements postérieurs à la date de clôture	4
4. Fait saillants - Exploration	6
5. Activités d'exploration	6
6. Performance globale	15
7. Résultats d'exploitation	18
8. Sommaire de l'information trimestrielle.....	19
9. Liquidités	20
10. Plan Omibus	21
11. Arrangement hors bilan	22
12. Transactions entre parties liées	22
13. Nouvelles normes comptables	22
14. Principaux jugements et estimations comptables	22
15. Instruments financiers	22
16. Facteurs de risques.....	23
17. Énoncés prospectifs.....	26

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

Le présent rapport de gestion de Vior Inc. (« Vior » ou la « Société ») constitue la revue par la direction des facteurs qui ont affecté la performance financière et opérationnelle de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2025. Ce rapport de gestion doit être lu de concert avec les états financiers consolidés audités (les « États Financiers ») de la Société au 30 juin 2025 préparés selon les normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« normes IFRS de comptabilité »). À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société.

Davantage d'information sur la Société et ses opérations ont été déposées électroniquement sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR+) au Canada (www.sedarplus.ca).

Les données techniques contenues dans le rapport de gestion ont été révisées par Pascal Simard, ingénieur géologue, vice-président exploration, et personne qualifiée, telle que définie par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 »).

Abréviation	Période
Exercice 2024	1 juillet 2023 au 30 juin 2024
T1-2024	1 juillet 2023 au 30 septembre 2023
T2-2024	1 octobre 2023 au 31 décembre 2023
T3-2024	1 janvier 2024 au 31 mars 2024
T4-2024	1 avril 2024 au 30 juin 2024
Exercice 2025	1 juillet 2024 au 30 juin 2025
T1-2025	1 juillet 2024 au 30 septembre 2024
T2-2025	1 octobre 2024 au 31 décembre 2024
T3-2025	1 janvier 2025 au 31 mars 2025
T4-2025	1 avril 2025 au 30 juin 2025
Exercice 2026	1 juillet 2025 au 30 juin 2026

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société se spécialise dans l'acquisition et l'exploration de projets de métaux précieux et est régie par la Loi sur les sociétés par actions (Québec). Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») sous le symbole VIO, sur OTCQB sous le symbole VIORF et sur la Bourse de Francfort sous le symbole VL51.

2. STRATÉGIE D'EXPLORATION

La Société est engagée dans la génération, le développement et la mise en valeur de projets d'exploration minière de qualité dans des régions à fort potentiel en Amérique du Nord. Vior développe des projets situés à proximité d'infrastructures établies, facilement accessibles toute l'année et présentant un excellent potentiel de croissance rapide. De plus, Vior développe ses projets en utilisant des techniques d'exploration avancées, soit de façon indépendante, soit en partenariat, afin d'augmenter plus rapidement la valeur de ces actifs.

Vior fait rapidement progresser son projet aurifère phare Belleterre, qui est un projet prometteur à l'échelle du district et qui comprend l'ancienne mine d'or à haute teneur de Belleterre au Québec. Le projet comprend maintenant un ensemble de terrains d'exploration qui s'étend sur une superficie de 68 729 hectares dans la région de Belleterre et qui s'étend sur une longueur de 37 km, avantageusement située à proximité des principaux producteurs d'or de l'Abitibi, à 95 km au sud de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or, au Québec. Vior a mené de vastes explorations de surface et de compilation à Belleterre et exécute actuellement un programme de forage de 100 000 mètres.

3. MISE À JOUR CORPORATIVE, ACQUISITIONS ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 15 octobre 2025, la Société annonce des résultats de forage sur Belleterre qui comprennent des intersections aurifères le long du corridor de l'ancienne mine Belleterre qui ont livré des teneurs de 5,34 g/t Au sur 2,0 mètres dans la zone Conway, 1,98 g/t Au sur 7,35 mètres et 1,33 g/t Au sur 3,0 mètres dans la zone Aubelle et 4,56 g/t Au sur 1,70 mètre à Hoskin.

Le 15 octobre 2025, Vior annonce qu'elle se prépare à entreprendre un programme de forage de 20 000 mètres sur son projet Ligneris.

Le 20 mai 2025, la Société a annoncé la signature d'une entente d'exploration avec la Première Nation Anicinabe de Long Point. L'entente définit les modalités de consultation et d'atténuation des impacts des activités d'exploration et elle prévoit des avantages financiers, des contrats de services, des emplois et des possibilités de formation pendant la phase d'exploration du projet.

Le 10 mars 2025, la Société a annoncé la nomination de Johan Pool comme administrateur de la Société. Le 3 mars 2025, la Société a annoncé la démission de Marian Moroney comme administratrice de la Société.

Le 27 février 2025, la Société a complété un placement privé par l'entremise de courtiers en émettant : 120 028 887 unités au prix de 0,20 \$ par unité pour un produit brut de 24 005 777 \$ et 42 857 143 unités accréditatives au prix de 0,35 \$ par unité accréditative pour un produit brut de 15 000 000 \$ avec un initiateur de financements accréditifs par don, pour un produit total de 39 005 777 \$. Chaque unité et chaque unité accréditative sont composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,28 \$ par action sur une période de 24 mois. Les courtiers ont reçu une commission en espèce de 1 563 189 \$. Des administrateurs et dirigeants ont souscrit pour 289 500 \$ d'Unités selon les mêmes modalités que les autres investisseurs.

En janvier 2025, 1 879 000 bons de souscription ont été exercés à 0,21 \$ pour un produit brut de 394 590 \$.

Le 12 décembre 2024, Vior a annoncé plusieurs changements importants au sein de son équipe de direction, dans le cadre de la mise en œuvre des ambitieux plans de croissance de la Société. À compter du 15 janvier 2025, Mathieu Savard, ancien président de Minière Osisko inc. (« Minière Osisko »), a rejoint Vior en tant que président et chef de la direction, et a été nommé au conseil d'administration depuis le 11 décembre 2024. Pascal Simard, ancien vice-président exploration de Minière Osisko, a été nommé vice-président exploration de Vior depuis le 15 janvier 2025. D'autres changements au conseil d'administration de Vior à compter du 11 décembre 2024 comprennent les nominations de Don Njegovan, président de Métaux Osisko inc. et ancien chef de l'exploitation de Minière Osisko, et d'André Le Bel, vice-président, affaires juridiques et secrétaire corporatif de Redevances OR inc.

Le 12 novembre 2024, la Société a complété un placement privé composé de 16 829 049 actions ordinaires accréditatives émises à un prix de 0,29 \$ chacune pour un produit brut de 4 880 424 \$.

Le 28 octobre 2024, Windfall Mining Group Inc. (« Windfall Mining ») a complété l'acquisition de Minière Osisko. Windfall Mining, une filiale de Gold Fields Ltd, détient 19.96 % des actions de la Société en date du présent rapport de gestion.

Le 23 octobre 2024, Marian Moroney a été nommée au conseil d'administration de la Société.

Le 21 août 2024, Vior a émis 576 923 actions ordinaires à Minière Osisko pour satisfaire à l'obligation de paiement du troisième anniversaire en vertu de la convention d'option signée le 24 août 2021, telle que modifiée, pour la propriété aurifère Blondeau-Guillet dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue au Québec (voir la section 5.2).

Au printemps 2024, Vior a complété un placement privé comportant les étapes suivantes :

- Le 28 mars 2024, la Société a complété un placement privé par l'entremise de courtiers en émettant : (a) 30 000 000 unités (« Unité ») au prix de 0,125 \$ par Unité pour un produit brut de 3 750 000 \$; (b) 19 840 000 reçus de souscription au prix de 0,125 \$ par reçu de souscription pour un produit brut entiercé de 2 480 000 \$; et (c) 58 800 000 unités accréditatives au prix de 0,2225 \$ par unité accréditative pour un produit brut de 13 083 000 \$ avec un initiateur de financements accréditifs par don, pour un produit total de 19 313 000 \$. Chaque Unité et chaque unité accréditative sont composées d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,21 \$ par action sur une période de 24 mois. Les courtiers ont reçu une commission en espèce de 735 353 \$ et un total de 3 360 000 bons de souscription courtiers, chacun permet d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,21 \$ par action ordinaire sur une période de 24 mois. Des administrateurs ont souscrit pour 91 250 \$ d'Unités selon les mêmes modalités que les autres investisseurs.
- La Société a complété le 18 avril 2024 un placement privé sans courtier par l'émission de 20 160 000 Unités pour un produit brut total de 2 520 000 \$. Des honoraires d'intermédiations de 113 313 \$ ont été payés.
- Lors de l'assemblée extraordinaire tenue le 7 juin 2024, les actionnaires de la Société ont approuvé que : (a) Minière Osisko devienne un actionnaire dominant (selon la définition de la Bourse) lors de la conversion des 19 840 000 reçus de souscription; (b) Minière Osisko puisse acquérir les 19 840 000 reçus de souscription et que la Société et Minière Osisko puissent signer une convention de droits des investisseurs modifiée (« IRA modifiée »); iii) la Société et Minière Osisko puissent signer une convention d'option de redevances sur le projet aurifère Belleterre.
- Tous les reçus de souscription ont été acquis par Minière Osisko. Les conditions de libération d'entiercement ayant été satisfaites, chaque reçu de souscription a été automatiquement converti en Unité le 27 juin 2024.
- L'entente sur les droits de l'investisseur signée le 22 mars 2021 (« IRA Originale ») confère certains droits à Minière Osisko notamment : (a) le droit de désigner un candidat de Minière Osisko au conseil d'administration de la Société (b) le droit de participer à tous futurs financements par capitaux propres de la Société (tel que défini dans la IRA Originale), (c) certains autres droits décrits dans la IRA Originale. Le 27 juin 2024, la Société et Minière Osisko ont signé une IRA modifiée en vertu de laquelle Minière Osisko aura le droit de désigner un candidat additionnel de Minière Osisko au conseil d'administration de la Société. De plus, les droits de l'IRA Originale sont maintenus.
- La Société et Minière Osisko ont conclu une convention d'option de redevances le 27 juin 2024 accordant à Minière Osisko une option d'acquérir une redevance en échange d'une contrepartie en espèces de 250 000 \$ (encaissé le 27 juin 2024), laquelle option octroi à Minière Osisko une option exclusive, exerçable pendant cinq ans suivant la date d'entrée en vigueur (sous réserve d'accélération dans le cas où la Société publie un rapport d'étape sur les ressources du projet aurifère Belleterre), au prix d'exercice de 5,0 millions \$ en espèces, pour, entre autres, acquérir les droits et privilèges de redevances exclusifs suivants : (a) une redevance NSR de 2,0 % sur le projet aurifère Belleterre (sous réserve d'une limite de 3,0 % sur toutes les redevances) ; et (b) un droit en faveur de Minière Osisko pour amener la Société à exercer pleinement tous les droits de rachat associés aux redevances existantes sur le projet aurifère Belleterre et par la suite à réoctroyer ou transférer ces redevances à Minière Osisko, avec ce rachat financé par Minière Osisko.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

Le 15 décembre 2023, la Société a complété un placement privé composé de 2 069 413 actions ordinaires accréditatives émises à un prix de 0,17 \$ chacune pour un produit brut de 351 800 \$. Une dirigeante a participé au placement privé accréditif pour un montant de 17 000 \$ selon les mêmes modalités que les autres investisseurs.

4. FAITS SAILLANTS - EXPLORATION

4.1 Faits saillants - Forage

Au cours de l'Exercice 2025 et après la fin de l'exercice fiscal, Vior a publié plusieurs résultats issus du programme de forage en cours sur son projet phare Belleterre. Les points saillants sont les suivants : 97,9 g/t Au sur 1,5 mètre publié le 9 juillet 2025, 4,76 g/t Au sur 2,6 mètres incluant 21,9 g/t Au sur 0,5 mètre et 27,5 g/t Au sur 0,5 mètre publié le 15 mai 2025 et 11,6 g/t Au sur 2,0 mètres tel qu'annoncé le 27 janvier 2025.

5. ACTIVITÉS D'EXPLORATION

La Société détient une position de claims importante dans la région de Belleterre et dans d'autres régions du Québec. Au 30 juin 2025, les projets actifs de la Société comprennent :

- Belleterre : 1 225 claims couvrant 68 729 hectares;
- Skyfall : 968 claims couvrant 53 649 hectares;
- Foothills : 529 claims couvrant plus de 28 347 hectares;
- Mosseau : 195 claims couvrant plus de 9 744 hectares.

Au total, les projets de Vior couvrent une superficie de plus de 207 019 hectares dans plusieurs régions de la province de Québec.

5.1 Tableau sommaire des projets d'exploration

Projets en exploration actifs	Localisation	Principale commodité	Statut
Belleterre	Québec	Or	Détenu à 100 % sauf les secteurs où Vior a une option pour acquérir 100 % du projet J.A.G. et jusqu'à 75 % du projet Blondeau-Guillet (section 5.2)
Skyfall	Québec	Or, Cuivre Nickel	Détenu à 100 %
Autres projets			
Foothills	Québec	Titane et Phosphate	Détenu à 100 %
Ligneris	Québec	Or	Détenu à 100 %
Mosseau	Québec	Or	Détenu à 100 % où Harvest Gold Corp. (« Harvest ») a une entente d'option pour acquérir jusqu'à 100% du projet (section 5.4.2)
Autres projets	Québec	Or, Lithium, Titane	Détenu à 100 %

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

5.2 Projet Belleterre

Le projet Belleterre est situé à Belleterre, au Québec, à 95 kilomètres au sud de Rouyn-Noranda, dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi. Le projet s'étend sur une longueur de 37 km et comprend l'ancienne mine d'or à haute teneur de Belleterre, qui a fermé en 1957 et a produit 2,18 millions de tonnes métriques à une teneur moyenne de 10,73 g/t Au et 1,37 g/t Ag, avec environ 95 % du minerai extrait de la veine n° 12 (750 000 oz Au et 95 000 oz Ag. Source : DV-85-08, site Internet du MRNF, base de données Examine).

Le Projet a été sous-exploré pendant les 60 dernières années et n'a jamais fait l'objet d'une consolidation aussi importante jusqu'à présent. Depuis 2020, la zone de Belleterre a été consolidée et agrandie par Vior, en concluant différents accords d'achat auprès de particuliers ou de sociétés et par l'acquisition de claims. Plusieurs autres indices et prospectifs aurifères ont été découverts dans les environs, tels que les filons Conway, Paquin, Audrey et Connell, ainsi que le gisement Aubelle, mais seule la mine d'or Belleterre était en production. Le gisement de la mine d'or Belleterre s'étend sur plus de 6 km et n'a pratiquement pas été testé en dessous de 250 mètres de profondeur.

La région de Belleterre est également connue pour son potentiel en minéraux critiques et stratégiques, tels que le zinc, le cuivre et le nickel. Les programmes d'exploration régionaux effectués en 2023 et 2024 ont identifié une bande de roche volcano-sédimentaire favorable qui renferme de fortes teneurs anormales en métaux de base. Les conducteurs électromagnétiques (EM) prospectés ont retourné des valeurs en rainure de 0,51 % Cu, 0,3 % Ni, 1,06 % Zn et 0,06 % Co sur 3 mètres et des échantillons choisis ayant titrés 0,6 % Cu, 2,73 % Zn, 7,7 g/t Ag; 0,34 % Ni, 0,17 % Zn et 1,91 % Zn, 0,11 % Cu.

Le projet Belleterre est détenu à 100 % par Vior, à l'exception de la propriété Blondeau-Guillet, actuellement sous option avec Windfall Mining et de la zone Aubelle, sous option avec Les Mines J.A.G. Itée (« J.A.G. »).

Convention d'option – Windfall Mining – projet Blondeau-Guillet

Le 24 août 2021, Vior a acquis le droit d'acheter une participation indivise de 51 % dans la propriété Blondeau-Guillet en émettant des actions ordinaires de Vior à Windfall Mining pour une valeur totale de 225 000 \$, et en engageant des travaux d'une valeur totale d'au moins 1 250 000 \$. Sous réserve de l'exercice préalable de la première option, Vior aura le droit d'acquérir une participation indivise supplémentaire de 24 % dans la propriété, en engageant des travaux supplémentaires d'un montant total d'au moins 1 750 000 \$ sur une période de trois ans. L'accord a été modifié les : (1) 24 août 2022 (2) 21 juin 2024 (3) 24 août 2024 et (4) 31 mars 2025. Se reporter au tableau ci-dessous pour connaître l'état et le calendrier de l'accord d'option.

	Paiements en actions			Travaux d'exploration	
	Engagement	Complété	Actions émises	Engagement	Complété
	\$	\$		\$	\$
Première option: 51 % d'intérêt ¹					
Le ou avant le 24 août 2022	75 000	75 000	625 000	250 000	250 000
Le ou avant le 24 août 2023	75 000	75 000	535 714	-	-
Le ou avant le 24 août 2024	75 000	75 000	576 923	-	-
Le ou avant le 30 septembre 2025	-	-	-	1 000 000	1 000 000
Total	225 000	225 000	1 737 637	1 250 000	1 250 000
Deuxième option: 24 % d'intérêt additionnel					
Pas plus tard que trois ans suivant l'avis de deuxième option (12 juin 2028)	-	-	-	1 750 000	80 332
Total	-	-	-	3 000 000	1 330 332

1. Une fois l'accord d'option satisfait, Vior et Windfall Mining formeront un accord de coentreprise standard sur le projet, Vior agissant en tant qu'opérateur de la coentreprise pour mener à bien les opérations relatives au projet.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

Si la participation de l'une ou l'autre des parties dans la coentreprise est réduite à 10 % ou moins, la participation de cette partie dans la coentreprise sera automatiquement convertie en une redevance de 1 % sur le rendement net de fonderie (« NSR ») et la coentreprise sera automatiquement dissoute.

Le 12 juin 2025, la Société a confirmé à Windfall Mining que les conditions de la première option étaient remplies et qu'elle a exercé la deuxième option.

Convention d'option – J.A.G.

Le 28 janvier 2021, Vior a conclu une convention d'option avec J.A.G, qui a été modifiée et mise à jour le 18 octobre 2023, pour acquérir 100 % des droits et intérêts dans leur projet Belleterre en engageant des travaux d'un montant total de 2 000 000 \$, en effectuant un paiement en espèces d'un montant total de 400 000 \$ et en effectuant un paiement de 2 000 000 \$ en espèces et/ou en actions au plus tard le 30 juin 2026. Se reporter au tableau ci-dessous pour connaître l'état et le calendrier de la convention d'option.

	Paiements en espèces		Travaux d'exploration	
	Engagement	Complété	Engagement	Complété
	\$	\$	\$	\$
À la signature	15 000	15 000	-	-
Le ou avant le 1 ^{er} juin 2021	60 000	60 000	-	-
Le ou avant le 31 mars 2022	-	-	300 000	300 000
Le ou avant le 1 ^{er} juin 2022	50 000	50 000	-	-
Le ou avant le 31 décembre 2022	50 000	50 000	-	-
Le ou avant le 1 ^{er} juin 2023	50 000	50 000	-	-
Le ou avant le 31 décembre 2023	75 000	75 000	-	-
Le ou avant le 1 ^{er} juin 2024	50 000	50 000	-	-
Le ou avant le 31 décembre 2024	50 000	50 000	-	-
Le ou avant le 31 mars 2025	-	-	1 700 000	1 700 000
Le ou avant le 30 juin 2026	2 000 000 ¹	50 000	-	-
Total	2 400 000	450 000	2 000 000	2 000 000

1. Paiement en espèces et/ou émission d'actions le ou avant le 30 juin 2026. À compter du 31 mars 2025, la Société devra payer à J.A.G. 25 000 \$ non remboursable par trimestre, déductible du dernier paiement de 2 000 000 \$ s'il est effectué.

Convention d'option – 9293-0122 Québec inc.

Le 3 février 2021, la Société a signé une convention d'option d'achat avec 9293-0122 Québec inc., pour 9 claims et 2 concessions minières, incluant le site de l'ancienne Mine Belleterre. En date du 29 avril 2024, la Société avait complété les paiements requis de 250 000 \$ en vertu de la convention d'option d'achat et acquis les 9 claims. Le 29 avril 2024, la Société a signé une convention définitive d'acquisition qui a permis à la Société de compléter l'achat des 2 concessions minières en contrepartie d'un paiement en espèces de 1 million \$.

Autres conventions d'acquisition

En 2021, la Société a signé des ententes afin d'acquérir des blocs de claims qui sont assujettis à des redevances NSR de 1 %, rachetables pour un cumulatif de 4,25 M\$. De plus, un bloc est assujetti à une redevance brute de métaux (« GMR ») de 2 %, dont la moitié peut être rachetable pour 1 M\$.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

Travaux d'exploration

Au cours de l'Exercice 2025, un total de 72 181 mètres de forage ont été complétés sur le projet Belleterre incluant 30 033 mètres pendant T4-2025.

Ainsi, Vior a réalisé un total de 80 863 mètres de forage sur le Projet Belleterre depuis 2021.

La plupart des forages réalisés jusqu'à présent visaient les cibles de forage les plus avancées et les mieux comprises dans le prolongement de la mine Belleterre, long de 6 km, qui s'étend plus à l'ouest jusqu'à la région d'Aubelle. Le programme a été conçu selon une approche systématique, en effectuant des forages d'extension tous les 100 mètres environ sur l'ancienne mine Belleterre et le gisement d'Aubelle. Au cours de la deuxième moitié de l'année calendrier 2025, la Société va réorienter son programme de forage sur la zone de cisaillement du lac Guillet, un important corridor de déformation de 250 mètres de large et s'étendant sur plus de 3 000 mètres, au sud du corridor de la mine Belleterre.

Vior a également réalisé une campagne de prospection lors de la première partie de l'été 2025 visant à tester des anomalies géophysiques générées à l'automne 2024 lors de la réalisation d'un levé électromagnétique aéroporté (VTEM™).

5.3 Projet Skyfall

Le projet Skyfall est situé au Québec, à environ 150 km à l'est de Lebel-sur-Quévillon, à 102 km au sud de Chapais et à environ 50 km à l'est du projet aurifère Windfall de Windfall Mining. Le projet, qui s'étend sur 47 km, chevauche deux provinces géologiques, la partie nord comprenant l'extrémité orientale de la ceinture de roches vertes d'Urban-Barry (province du Supérieur) et la partie sud se trouvant dans la province Parautochtone de Grenville.

Depuis 2020, les travaux d'exploration de Vior dans cette zone sous-explorée de la ceinture de roches vertes d'Urban-Barry ont permis de découvrir des coulées ultramafiques favorables (komatiites) intercalées entre des roches volcaniques felsiques à mafiques, des horizons exhalatifs et des unités sédimentaires généralement riches en sulfures. Ce nouveau contexte géologique, favorable à la minéralisation polymétallique (Cu-Zn+/-Au-Ag) et à la minéralisation de type magmatique Ni-Cu-PGE, a suscité l'intérêt de SOQUEM et a conduit à la signature de l'accord d'option et de coentreprise définitif le 6 mars 2023.

De 2023 à 2025, Vior, en partenariat avec SOQUEM, a réalisé un levé VTEM à grande échelle sur la séquence sud d'Urban-Barry et Parautochtone et a mené deux campagnes de prospection et de cartographie sur plusieurs anomalies géophysiques. Les travaux de surface ont permis de découvrir l'indice Forézien (2,9 g/t Au, 0,09 % Cu et 0,18 % Co), l'indice Farfadet (4,74 % Cu, 5,6 g/t Ag, 0,41 % Ni) et l'indice Craie (3,29 % Zn, 0,16 % Cu, 3,5 g/t Ag et 0,79 % Ni).

Le Projet Skyfall est détenu à 100 % par Vior, assujetti à des redevances comme suit :

- Pour 3 blocs de claims, NSR de 2 % dont les moitiés sont rachetables par la Société pour un total de 3 M\$
- Pour un bloc de claims, NSR de 2 %;
- Pour un bloc de claims, NSR de 1 % ;
- Pour un bloc de claims, NSR de 1 % dont la moitié est rachetable par la Société pour 0,5 M\$.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

Le 6 mars 2023, la Société avait signé une convention d'option définitive avec SOQUEM, qui avait été modifiée le 16 mai 2024, accordant à SOQUEM le droit d'acquérir une participation indivise de 50 % dans le Projet Skyfall le ou avant le 30 septembre 2025, en remplissant les conditions suivantes : paiement en espèces de 350 000 \$ (225 000 \$ reçus) et dépenses d'exploration de 2 500 000 \$ (2 023 005 \$ complétés). Le 6 février 2025, SOQUEM a informé Vior de son intention de résilier son option d'acquérir une participation indivise de 50 % dans le projet Skyfall ; la résiliation a pris effet 30 jours après l'avis de résiliation et les droits, titres ou intérêts de SOQUEM dans la propriété ont été transférés à Vior.

Travaux d'exploration

Au cours de l'Exercice 2025, la Société, en partenariat avec SOQUEM, a réalisé un programme de prospection et de cartographie sur le projet Skyfall.

5.4 Autres projets

5.4.1 Projet Foothills

Le projet de Foothills, détenu à 100 % par la Société et il est constitué de 529 claims désignés répartis sur trois blocs de claims. Le projet couvre plus de 283 km² situés dans le secteur de Saint-Urbain, un ancien camp minier ferrotitanifère situé à environ 100 km à l'est de la ville de Québec. Le projet bénéficie d'un réseau routier de qualité et se trouve à proximité d'un port en eau profonde situé à environ 90 km à Saguenay, QC.

Le projet Foothills couvre le complexe anorthositique de Saint-Urbain et du Lac Malbaie où des traînées d'envergure kilométrique de blocs et de fragments d'ilménite riche en rutile ont été délimitées par Vior dans les sédiments glaciaires en surface lors des campagnes de terrain de 2014 et 2015. Les blocs d'ilménite contiennent visuellement une quantité significative de cristaux de rutile et ont livré en analyses des teneurs en dioxyde de titane (TiO₂) variant de 42,1 % à 57,6 %, avec une teneur moyenne de 52,5 %.

Des années de prospection, d'échantillonnage de sol et de levés de géophysique ont mis en évidence plusieurs cibles à forer. Quelques-unes de ces cibles ont été investiguées en 2017, 2019 et 2020. La dernière campagne a recoupé avec succès des niveaux d'oxydes massifs dont certains contiennent des petits cristaux intergranulaires de rutile. Les meilleurs résultats du forage de l'hiver 2020 :

- FH-20-01 : 39,47 % TiO₂/ 17,85 m (longueur de carottes; indice Grand-duc Ouest)
- FH-20-04 : 40,92 % TiO₂/ 15,65 m (longueur de carottes; indice Grand-duc Ouest)
- FH-20-05 : 40,65 % TiO₂/ 10,85 m (longueur de carottes; indice Grand-duc Ouest)
- FH-20-07 : 30,98 % TiO₂/ 49,50 m (longueur de carottes; indice Grand-duc Est)

Durant l'association avec Iluka Exploration Canada Ltd. (2016-2022), les efforts ont été concentrés sur la recherche d'ilménite massive à rutile, mais les travaux ont aussi identifié des environnements potentiellement fertiles pour l'apatite. Ainsi, à l'été 2023, Vior a complété un programme de prospection de 10 jours sur le terrain et a découvert un vaste système minéralisé en phosphates (P₂O₅). Ces minéralisations sont d'origine ignée et associées au complexe anorthositique de St-Urbain. Cette nouvelle découverte en phosphate est située le long de deux corridors principaux dans un horizon qui s'étend sur une longueur cumulée de 16,5 km avec des minéralisations à haute teneur en phosphate (P₂O₅).

Le 7 février 2024, la Société a signé une entente avec NioBay, telle qu'amendée le 23 décembre 2024 et le 30 juin 2025, par laquelle NioBay avait l'option d'acquérir un intérêt indivis de 80 % dans le projet Foothills le ou avant le 30 juin 2028. L'entente prévoyait les conditions suivantes :

- Paiements en espèce de 400 000 \$ (40 000 \$ complétés);
- Paiements en actions d'un minimum de 5 500 000 actions de Niobay (1 250 000 actions émises le 19 février 2024 et évaluées à 75 000 \$ et 1 250 000 actions émises le 30 juin 2025 évaluées à 106 250 \$);
- Travaux à réaliser de 4 000 000 \$ (1 215 803 \$ de réalisés).

NioBay a agi en tant qu'opérateur pendant la période d'option.

Le 29 septembre 2025, Niobay a informé la Société de son intention de résilier son option d'acquérir une participation indivise de 80 % dans le projet Foothills. Niobay est libérée de ses obligations, et les droits, titres ou intérêts de Niobay dans la propriété ont été transférés à la Société.

Travaux d'exploration

Durant l'Exercice 2025, NioBay, en partenariat avec Vior, a réalisé une campagne de forage de 1 532 mètres en 8 trous de forage. Le programme a débuté le 31 octobre 2024 et s'est achevé le 5 décembre 2024. La campagne de forage 2024 a intersecté, avec succès, du titane dans plusieurs des forages de surface, incluant 22.36% TiO₂ sur 5.75 mètres dans le forage 1625-24-002.

5.4.2 Projet Mosseau

Le projet Mosseau est situé à 22 km à l'est de la ville de Lebel-sur-Quévillon, dans la région de l'Abitibi au Québec, et il est entouré par les claims de WMG à l'ouest et par ceux du projet Wilson détenu par Ressources Cartier inc. au sud et à l'est. Le projet Mosseau est assujéti à trois redevances: deux redevances NSR de 2 % dont les moitiés sont rachetables pour un montant total de 2,5 M\$ et une redevance NSR de 0,5 % rachetable pour un montant de 250 000 \$.

Le projet Mosseau est considéré très favorable en raison de la présence de ressources minérales historiques (non conforme au Règlement 43-101) estimées à 317 700 tonnes à une teneur de 3,4 g/t Au, dans la zone M du gîte Morono (Rapport interne, Les Mines Morono, par Guy J. Hinse, ingénieur, 1992), ainsi que plusieurs indices et intersections de forage aurifères associés à des zones de cisaillement pouvant être suivies sur une distance latérale de plus de 18 km sur le projet. *Les ressources dans la zone M du gîte Morono sont de nature historique et n'ont pas été estimées conformément aux dispositions du Règlement 43-101, ni vérifiées et classifiées par une personne qualifiée. Vior ne considère pas actuellement ces valeurs comme une ressource minérale courante au sens du Règlement 43-101.*

La minéralisation dans la zone M du gîte Morono est encaissée dans des schistes à quartz-séricite avec de la pyrite disséminée, le long d'une zone de cisaillement continue d'une longueur de 950 m par 5 à 15 m de large. Tous les sondages historiques dans la zone M du gîte Morono ont recoupé le cisaillement et la zone demeure ouverte en profondeur. À l'hiver 2017, la Société a découvert une nouvelle zone aurifère dans le sondage MO-17-10, qui a obtenu une teneur de 1,13 g/t Au sur 14,5 m, incluant 2,93 g/t Au sur 4,53 m. La découverte de cette nouvelle zone aurifère ouvre un nouveau secteur favorable très prometteur avec une étendue latérale d'au moins 900 m et qui demeure largement inexploree dans toutes les directions.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

Le 18 décembre 2023, la Société a signé une entente avec Harvest dans laquelle, tel qu'amendé, Harvest a l'option d'acquérir un intérêt indivis de 100 % dans le projet Mosseau sur une période de 4 ans et demi en remplissant les conditions suivantes :

	Paiements en espèces		Paiements en actions		Travaux à réaliser ¹	
	Engagement	Complété	Engagement	Complété	Engagement	Réalisé
	\$	\$			\$	\$
Approbation réglementaire	50 000	50 000	2 000 000	2 000 000	-	-
Au plus tôt de i) la clôture d'un financement minimum de 500 000 \$; ou (ii) le 28 févr. 2024	-	-	2 000 000	2 000 000	-	-
Au plus tôt de i) la clôture d'un financement minimum de 500 000 \$; ou (ii) le 29 oct. 2024	52 000	52 000	-	-	-	-
Avant le 31 déc. 2024	-	-	2 000 000	2 000 000	250 000	250 000
Avant le 30 avr. 2025	100 000	100 000	-	-	-	-
Avant le 31 déc. 2025	100 000	-	2 000 000	-	1 250 000	304 179
Avant le 31 déc. 2026	100 000	-	2 000 000	-	-	-
Avant le 31 déc. 2027 – intérêt gagné par Harvest 80% ²	100 000	-	2 000 000	-	1 500 000	-
Si Harvest décide d'acquérir un intérêt de 100 %, le ou avant le 30 juin 2028 ³	1 500 000	-	-	-	-	-
Total	2 002 000	202 000	12 000 000	6 000 000	3 000 000	554 179

1. Les travaux en excédent à l'engagement minimum de travaux annuel seront appliqués aux engagements de travaux des années subséquentes.
2. Assujéti à une redevance NSR de 1 % à la Société, dont 0,5 % est rachetable par Harvest pour 1 000 000 \$ à tout moment après la publication d'une ressource minérale en conformité avec le règlement 43-101.
3. Si Harvest ne lève pas son option de gagner un intérêt de 100 %, soit parce qu'elle ne complète pas le paiement de 1 500 000 \$ (le ou avant le 30 juin 2028), ou en avisant la Société par écrit de son intention avec ladite échéance, Harvest et la Société formeront une coentreprise où Harvest et la Société détiendront un intérêt indivis de 80 % et 20 % respectivement. Par la suite, Harvest et la Société contribueront aux travaux en proportion de leurs intérêts respectifs et si une des parties ne contribue pas sa part des travaux, une clause standard de dilution sera appliquée.

Travaux d'exploration

Depuis avril 2024, Harvest a réalisé un levé magnétique héliporté à haute résolution couvrant 71,4 km², dont 1 646 km de lignes de vol linéaires. Le levé a été effectué avec un espacement de 50 m entre chaque ligne de vol. À partir de ces nouvelles données magnétiques de haute précision, une étude structurale a été réalisée, intégrant également des données LiDAR et des mesures de structures géologiques relevées sur des affleurements sur le terrain.

Du 20 octobre 2024 au 12 novembre 2024, Harvest a réalisé une étude géochimique d'échantillonnage des sols ainsi qu'une campagne de cartographie et de prospection. Au total, 605 échantillons de sol ont été prélevés et 45 affleurements ont été échantillonnés.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

Le 14 août 2025, Harvest a annoncé le début de son programme de forage de 5 000 mètres sur le projet Mosseau. Le forage se concentrera sur des cibles hautement prioritaires dans la partie nord de la propriété, qui abrite de nombreux indices aurifères historiques, ainsi que dans la zone centrale où des levés géophysiques récents ont identifié plusieurs cibles aurifères de qualité.

5.4.3 Projet Mirabelli

Le 1er mai 2023, la Société a signé une entente définitive avec Stria Lithium inc. (« Stria ») par laquelle Stria avait l'option d'acquérir un intérêt indivis de 100 % dans le projet Mirabelli sur une période de 14 mois, complétant au moins 42 000 \$ de travaux d'exploration, effectuant des paiements en espèces à la Société pour un total de 175 000 \$ (50 000 \$ reçu); et en émettant 950 000 actions à la Société (200 000 actions reçues et évaluées à 41 000 \$). Le 19 mai 2024, la Société a reçu de Stria un avis de résiliation de l'entente d'option signée le 1er mai 2023 pour les claims Mirabelli.

5.5 Tableau détaillé des coûts d'acquisition et frais d'exploration

Les coûts d'acquisition des biens miniers et des frais d'exploration sont capitalisés à l'état de la situation financière. Voici un tableau qui présente les activités par période par projet :

	T4-2025	T4-2024	Exercice 2025	Exercice 2024
	\$	\$	\$	\$
Belleterre¹				
Acquisition et maintien	88 797	1 060 534	173 616	1 170 458
Actions émises	-	-	75 000	75 000
Forage	4 395 984	238 902	10 899 042	269 466
Géologie	375 848	243 186	887 100	833 461
Géophysique	132 791	30 040	778 239	38 620
Géochimie	24	13 818	1 707	103 151
Rémun. à base d'actions	13 178	1 312	38 852	10 014
Crédits miniers	-	-	(41 253)	-
Paielement sur option	-	(250 000)	-	(250 000)
Dépréciation	-	-	-	(17 570)
	5 006 622	1 337 792	12 812 303	2 232 600
Foothills				
Acquisition et maintien	-	-	-	10 817
Géologie	-	-	-	18 414
Géophysique	-	-	-	8 366
Géochimie	-	-	-	13 912
Paielement sur option	-	-	-	(40 000)
Paielement sur option en actions	(106 250)	-	(106 250)	(75 000)
Dépréciation	-	-	-	(6 878)
	(106 250)	-	(106 250)	(70 369)
Ligneris				
Acquisition et maintien	114	(1)	294	14 432
Forage	-	-	5 252	5 250
Géologie	8 821	398	15 938	5 233
Géophysique	-	-	-	280
	8 935	397	21 484	25 195

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

	T4-2025	T4-2024	Exercice 2025	Exercice 2024
	\$	\$	\$	\$
Mosseau				
Acquisition et maintien	-	-	3 687	2 016
Forage	-	-	-	1 668
Géologie	-	2	-	9 445
Recharge au partenaire	(1 746)	-	(4 689)	-
Crédits miniers	-	-	-	-
Paie ment sur option	(100 000)	-	(152 000)	(50 000)
Paie ment sur option en actions	-	-	(60 000)	(80 000)
	(101 746)	2	(213 002)	(116 871)
Skyfall				
Acquisition et maintien	90	128	24 351	7 979
Forage	-	-	35 321	6 743
Géologie	103 965	123 024	514 202	417 608
Géochimie	-	4 275	-	53 952
Recharge au partenaire	-	(127 427)	(450 260)	(486 282)
Paie ment sur option	-	(100 000)	-	(100 000)
	104 055	(100 000)	123 614	(100 000)
Autres projets au Québec²				
Acquisition et maintien	9 055	-	49 331	12 579
Forage	3 871	-	4 636	-
Géologie	41 570	3 060	105 275	20 691
Géophysique	-	-	765	3 075
Dépréciation	(32 172)	(82 712)	(32 172)	(82 712)
	22 324	(79 652)	127 835	(46 367)
Sommaire				
Acquisition et maintien	98 056	1 060 661	251 279	1 218 281
Actions émises	-	-	75 000	75 000
Sous total acquisition	98 056	1 060 661	326 279	1 293 281
Forage	4 399 855	239 902	10 944 251	283 127
Géologie	530 204	369 670	1 522 515	1 304 852
Géophysique	132 791	30 040	779 004	50 341
Géochimie	24	18 093	1 707	171 015
Sous total travaux d'exploration	5 062 874	656 705	13 247 477	1 809 335
Rémunération à base d'actions	13 178	1 312	38 852	10 014
Recharge aux partenaires	(1 746)	(127 427)	(454 949)	(486 282)
Crédits miniers	-	-	(41 253)	-
Paie ment sur option	(100 000)	(350 000)	(152 000)	(440 000)
Paie ment sur option en actions	(106 250)	-	(166 250)	(155 000)
Disposition	-	-	-	-
Dépréciation	(32 172)	(82 712)	(32 172)	(107 160)
Total	4 933 940	1 158 539	12 765 984	1 924 188

- 1- Le projet Belleterre Minéraux Critiques a été regroupé avec le projet Belleterre Or et le projet combiné se nomme Belleterre.
- 2- Les projets Big Island Lake et Vezza-Noyard ont été regroupés avec les autres projets au Québec. Puisqu'aucun programme d'exploration n'était prévu dans un avenir rapproché, le projet Big Island Lake a été radié durant l'Exercice 2025 pour 32 172 \$ et le projet Vezza-Noyard a été radié durant l'Exercice 2024 pour 82 712 \$.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

6. PERFORMANCE GLOBALE

6.1 Fonds de roulement

Vior a un fonds de roulement ajusté¹ de 42 982 196 \$ au 30 juin 2025 (17 824 096\$ au 30 juin 2024) ce qui lui permettra de continuer ses activités pour au moins les 24 prochains mois. Le fonds de roulement ajusté¹ est calculé comme suit :

	Au 30 juin 2025	Au 30 juin 2024
	\$	\$
Actifs courants ²	45 259 536	22 498 088
Passifs courants ³	(9 617 340)	(5 606 492)
Fonds de roulement	35 642 196	16 891 596
Placements – portion non courante	7 300 000	932 500
Fonds de roulement ajusté¹	42 942 196	17 824 096

1 - Vior a inclus une mesure non conforme aux IFRS soit le « fonds de roulement ajusté » afin d'ajouter de l'information à ses états financiers, lesquels sont présentés conformément aux IFRS. Vior croit que cette mesure, ainsi que les mesures déterminées en conformité avec les normes IFRS, permettent aux investisseurs de mieux comprendre et d'évaluer le rendement sous-jacent de la Société. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite en vertu des IFRS et, par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables aux mesures similaires employées par d'autres sociétés. Les données visent à fournir de l'information supplémentaire et ne doivent pas être considérées seules ou comme substituts aux mesures de performance préparées en conformité avec les IFRS.

2 - Les actifs courants incluent 21 540 867 \$ (14 158 191 \$ au 30 juin 2024) qui correspond au solde des financements accreditifs non encore dépensé; la Société doit dédier ces fonds à des dépenses d'exploration canadiennes.

3 - Les passifs courants incluent le passif lié à la prime sur les actions accreditives de 8 061 091 \$ (4 311 279 \$ au 30 juin 2024) qui est un élément non monétaire.

Le 11 janvier 2024, la Société a déboursé 40 000 \$ afin de repayer les prêts accordés en vertu du programme Compte d'urgence pour entreprises canadiennes et a bénéficié des subventions puisque les prêts ont été remboursés avant l'échéance du 18 janvier 2024.

6.2 Données concernant les actions en circulation

	Au 23 octobre 2025 Nombre	Au 30 juin 2025 Nombre
Actions ordinaires	415 606 146	415 606 146
Bons de souscription	230 646 330	230 646 330
Options d'achat d'actions (« Options »)	10 594 000	11 884 000
	656 846 476	658 136 476

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

Au 23 octobre 2025, les Options en circulation et exerçables sont les suivantes :

Nombre d'Options en circulation	Nombre d'Options exerçable	Prix de levée	Date d'expiration
		\$	
194 000	194 000	0,17	5 février 2026
120 000	120 000	0,22	14 avril 2026
325 000	325 000	0,22	19 mai 2026
105 000	105 000	0,19	28 mars 2027
100 000	100 000	0,10	20 juin 2027
1 325 000	1 325 000	0,10	10 octobre 2027
120 000	120 000	0,10	11 octobre 2027
850 000	850 000	0,10	30 octobre 2027
2 710 000	2 710 000	0,145	20 février 2028
225 000	150 000	0,135	10 janvier 2029
1 095 000	415 000	0,205	28 octobre 2029
3 425 000	-	0,23	15 janvier 2032
10 594 000	6 414 000		

Au 23 octobre 2025, les bons de souscription en circulation sont les suivants:

Nombre de bons de souscription	Prix de levée	Date d'expiration
	\$	
54 320 000	0,21	28 mars 2026
3 360 300	0,21	28 mars 2026
10 080 000	0,21	18 avril 2026
162 886 030	0,28	27 février 2027
230 646 330		

6.3 Portefeuille d'actions cotées

La Société détient un portefeuille d'actions cotées reçues dans le cadre d'entente d'options sur les projets miniers ou, dans le cas de l'investissement dans Ridgeline Minerals Corp. (« Ridgeline »), à la suite d'une succession d'investissements privés. Le tableau ci-bas présente les informations relativement aux actions cotées et leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

	Exercices terminés les 30 juin	
	2025	2024
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	798 061	818 546
Acquisitions (sections 5.4.1 et 5.4.2)	166 250	155 000
Variation de la juste valeur - non réalisée	641 228	(175 485)
Solde à la clôture de l'exercice	1 605 539	798 061

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

6.4 Information financière annuelle choisie

	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023
	\$	\$	\$
Produits	67 101	83 680	73 155
Résultat net	2 082 949	(565 939)	(1 147 879)
Résultat de base et dilué	0,007	(0,004)	(0,012)

	Au 30 juin		
	2025	2024	2023
	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 840 434	16 407 352	2 214 511
Placements (courants et non courants)	27 841 750	5 984 500	1 359 250
Actions cotées	1 605 539	798 061	818 546
Propriétés minérales	20 878 666	8 112 682	6 188 494
Actif total	73 510 801	31 654 288	10 982 167
Capitaux propres	62 985 032	25 316 665	9 613 732

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements (courant et non courant) ainsi que les capitaux propres se sont grandement appréciés à la suite de placements privés de 43 886 201 \$ durant l'Exercice 2025 et de 22 184 800 durant l'Exercice 2024 (section 3). Un important programme d'exploration sur le projet Belleterre a été entrepris durant l'Exercice 2025 dont les coûts sont capitalisés dans les propriétés minérales.

La variation des bénéfices nets est principalement due aux éléments suivants:

- Un recouvrement d'impôt différé (élément non monétaire) de 2 896 092 \$, 600 745 \$ et 266 933 \$ a été comptabilisé durant les Exercices 2025, 2024 et 2023 respectivement, pour refléter l'amortissement en proportion des travaux effectués de l'avantage lié à la renonciation des actions accréditives émises.
- La variation de la juste valeur (élément non monétaire) des actions cotées pour un gain de 641 228 \$, perte de 175 485 et perte de 53 962 \$ pour les Exercices 2025, 2024 et 2023 respectivement (section 6.3).
- Augmentation des charges opérationnelles à 2 640 375 \$ (1 412 420 \$ durant l'Exercice 2024), à la suite du changement de l'équipe de direction et l'augmentation des activités corporatives.
- La radiation du projet Tonya (au Nevada) de 536 941 \$ durant l'Exercice 2023.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

7. RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	T4-2025	T4-2024	Exercice 2025	Exercice 2024
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Honoraires facturés à des partenaires	-	14 427	67 101	83 680
Charges				
Salaires et avantages sociaux	435 382	302 416	949 052	540 234
Honoraires professionnels et de consultation	161 184	146 446	471 041	288 405
Frais réglementaires	9 986	9 646	86 062	51 671
Frais de bureau et autres	155 204	45 155	408 787	116 818
Communication, conférences et relations avec les actionnaires	77 111	75 960	421 966	191 834
Rémunération à base d'actions	67 819	8 604	185 282	64 239
Recherche de propriétés minérales	23 756	4 071	38 025	4 071
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	11 997	11 997	47 988	47 988
Coût des propriétés minérales abandonnées, dépréciées ou radiées	32 172	82 712	32 172	107 160
	974 611	691 007	2 640 375	1 412 420
Autres produits (charges)				
Intérêts	427 958	252 721	1 124 709	349 673
Variation de la juste valeur - actions cotées et autres investissements	465 145	206 728	641 228	(175 485)
Désactualisation – prêt et obligations locatives	(1 115)	(2 001)	(5 806)	(12 132)
	891 988	457 448	1 760 131	162 056
Résultat net avant impôt sur les bénéfices	(82 623)	(219 132)	(813 143)	(1 166 684)
Recouvrement d'impôt différé	525 139	206 181	2 896 092	600 745
Résultat net et global	442 516	(12 951)	2 082 949	(565 939)

7.1 Discussion sur les principales variations relativement aux résultats de l'Exercice 2025

Les charges opérationnelles ont augmenté et les principales variations peuvent être expliquées ainsi:

- Salaires et avantages sociaux. Plusieurs changements importants au niveau de l'équipe de direction ont été effectués à partir de décembre 2024.
- Honoraires professionnels et consultation. L'ancien vice-président exécutif de la Société a fourni des services-conseils sur une base consultative jusqu'en décembre 2024 et une augmentation du volume de transactions comptables engendre une augmentation des honoraires professionnels pour cette période.
- Frais de bureau et autres. Augmentation principalement due à l'impôt de la partie XII.6 relié au programme des actions accréditatives et au déplacement de l'équipe de direction.
- Communication, conférences et relations avec les investisseurs. La Société a entrepris différentes initiatives afin d'augmenter sa visibilité.

Les produits d'intérêt ont augmenté grâce à : a) l'augmentation d'investissement dans des certificats de placement garantis (« CPG ») à 27 841 750 \$, b) des comptes d'épargne à 18 888 600 \$ et c) CPG flexible à 2 517 000 \$ (respectivement 5 984 500 \$, 13 455 648 \$ et 2 550 000 \$ au 30 juin 2024) ainsi qu'à une diminution des taux d'intérêt variant de 2,75 % à 4,91 % (3,4 % à 5,09 % au 30 juin 2024).

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

Pour la variation de la juste valeur - actions cotées et autres investissements, voir la section 6.3.

Un recouvrement d'impôt différé (élément non monétaire) de 2 896 092 \$ (600 745 \$ durant l'Exercice 2024) a été comptabilisé pour refléter l'amortissement en proportion des travaux effectués de l'avantage lié à la renonciation des actions accréditatives émises en mars 2023, décembre 2023 et mars 2024 (mars et décembre 2023 durant l'Exercice 2024).

7.2 Discussion sur les principales variations relativement aux résultats du T4-2025

Les explications sur les principales variations relatives aux résultats du T4-2025 sont les mêmes que celles pour l'Exercice 2025 discutées ci-haut.

8. SOMMAIRE DE L'INFORMATION TRIMESTRIELLE

Pour les huit trimestres les plus récents :

	T4-2025	T3-2025	T2-2025	T1-2025
	\$	\$	\$	\$
Produits	-	10 863	18 261	37 977
Bénéfice net	442 516	802 292	640 799	197 342
Résultat de base par action	0,001	0,003	0,003	0,001
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 840 434	27 328 204	10 558 991	11 804 803
Placements (courant et non courants)	27 841 750	28 015 750	10 965 750	8 965 750
Actions cotées	1 605 539	1 034 144	767 172	723 414
Propriétés minérales	20 878 666	15 944 646	12 159 061	9 091 114
Actif total	73 510 801	73 819 231	35 430 333	31 235 529
Capitaux propres	62 985 032	62 500 741	30 027 029	26 262 893

	T4-2024	T3-2024	T2-2024	T1-2024
	\$	\$	\$	\$
Produits	14 427	21 791	30 369	17 093
Perte nette	(12 951)	(165 801)	(248 160)	(139 027)
Résultat de base par action	(0,005)	(0,002)	(0,002)	(0,001)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 407 352	16 976 912	1 254 831	1 368 225
Placements (courant et non courants)	5 984 500	1 639 500	1 639 500	1 626 250
Actions cotées	798 061	591 333	472 475	616 755
Propriétés minérales	8 112 682	6 954 143	6 998 081	6 669 241
Actif total	31 654 288	29 079 555	10 675 618	10 658 513
Capitaux propres	25 992 865	20 741 013	9 589 268	9 574 575

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

Faits saillants et principales variations:

- T3-2025 :
 - Le 27 février 2025, la Société a complété un placement privé par l'entremise de courtiers en émettant : 120 028 887 unités au prix de 0,20 \$ par unité pour un produit brut de 24 005 777 \$ et 42 857 143 unités accréditives au prix de 0,35 \$ par unité accréditive pour un produit brut de 15 000 000 \$ avec un initiateur de financements accréditifs par don, pour un produit total de 39 005 777 \$.
- T2-2025 :
 - Le 12 novembre 2024, la Société a complété un placement privé composé de 16 829 049 actions ordinaires accréditives émises à un prix de 0,29 \$ chacune pour un produit brut de 4 880 424 \$.
 - Le 24 septembre 2024, Vior a annoncé le début de son programme de forage entièrement financé de plus de 60 000 mètres sur son projet Belleterre, d'envergure régionale.
- T4-2024 :
 - Clôture d'un placement privé d'unité de 2 520 000 \$ le 18 avril 2024.
 - Le 29 avril 2024, la Société a signé une convention définitive d'acquisition qui a permis à la Société de compléter l'achat des 2 concessions minières en contrepartie d'un paiement en espèces de 1 million \$.
 - Lors de l'assemblée extraordinaire tenue le 7 juin 2024, les actionnaires de la Société ont approuvé que : (a) Minière Osisko devienne un actionnaire dominant (selon la définition de la Bourse) lors de la conversion des 19 840 000 reçus de souscription; (b) Minière Osisko puisse acquérir les 19 840 000 reçus de souscription et que la Société (complété le 27 juin 2024) et Minière Osisko puissent signer une convention de droits des investisseurs modifiée (« IRA modifiée »); c) la Société et Minière Osisko puissent signer une convention d'option de redevances sur le projet aurifère Belleterre (complété le 27 juin 2024).
- T3-2024 :
 - Le 28 mars 2024, la Société a complété un placement privé par l'entremise de courtiers de 3 750 000 \$ unités, 2 480 000 \$ reçus de souscription et 13 083 000 \$ unités accréditives avec un initiateur de financements accréditifs par don, pour un produit total de 19 313 000 \$.
 - Foothills : signature d'une convention d'option avec Niobay.
- T2-2024 :
 - Clôture de financements accréditifs de 351 800 \$ en décembre 2023.
 - Mosseau : signature d'une convention d'option avec Harvest.

9. LIQUIDITÉS

La direction est d'avis qu'avec un fonds de roulement ajusté (voir section 6.1) de 42 942 196 \$ au 30 juin 2025, la Société pourra continuer ses activités et gardera ses projets à jour pour au moins les 24 prochains mois. L'exploration et la mise en valeur complète de certains projets miniers pourraient nécessiter beaucoup plus de ressources financières. Par le passé, la Société a pu compter sur sa capacité à se financer par des placements privés (voir section 3). Il n'y a aucune assurance que ces financements seront disponibles au moment opportun ou obtenus à des termes favorables à la Société. La Société pourrait avancer l'exploration et la mise en valeur des projets via des participations dans des coentreprises ou des ententes d'option. D'autre part, la Société détient au 30 juin 2025 des actions cotées qu'elle peut vendre sur la Bourse si elle le désire ou si elle a besoin de liquidité.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

	Budget Exercice 2026
	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements au 30 juin 2025	49 682 000
Budget d'exploration payé par Vior	(17 428 000)
Acquisition et maintien des propriétés	(196 000)
Charges opérationnelles, excluant les items non monétaires	(3 168 000)
Produits d'intérêts	1 061 000
Païement sur option reçu de partenaire	200 000
Crédits miniers	41 000
Variation éléments du fonds de roulement	(278 000)
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements budgétés au 30 juin 2026	29 914 000¹

1 - Inclus un solde de 5 321 000 \$ de travaux qui sera complété avant le 31 décembre 2026, conformément aux obligations de financement accréditif.

Le budget d'exploration se détaille comme suit :

	Budget Exercice 2026
	\$
Belleterre	11 740 000
Ligneris	4 500 000
Blue Jays	800 000
Skyfall	388 000
Budget d'exploration, payé par Vior	17 428 000

10. PLAN OMNIBUS

Le Conseil a adopté le régime incitatif général fondé sur des actions de la Société (le « Plan Omnibus ») le 11 décembre 2024 et il a été approuvé par les actionnaires ainsi que la Bourse le 15 janvier 2025. Le Plan Omnibus constitue une modification et une mise à jour du régime d'options d'achat d'actions la Société adopté le 10 juin 2004, tel qu'il a été modifié. Le Plan Omnibus comprend (i) un régime d'options d'achat d'actions (« Options ») « à nombre variable », qui ne doit pas dépasser 10 % du total des actions ordinaires émises et en circulation de la Société; et (ii) un régime fixe permettant de réserver jusqu'à 25 000 000 d'actions ordinaires pour l'octroi d'unités d'actions incessibles (« UAI ») et d'unités d'actions différées (« UAD »).

L'objectif du Plan Omnibus est de : (i) fournir à la Société les mécanismes afin d'attirer, de retenir et motiver des administrateurs, des dirigeants, des employés et des consultants hautement qualifiés de la Société; (ii) aligner les intérêts des participants avec les intérêts des autres actionnaires de la Société; et (iii) permettre et encourager les participants à contribuer à la croissance à long terme de la Société par l'acquisition d'actions ordinaires de la Société en tant qu'investissement à long terme.

10.1 Options

Au moment de l'octroi d'Options, le conseil d'administration fixe le prix d'exercice lequel prix ne doit pas être inférieur au dernier prix de clôture des actions ordinaires à la Bourse. Les Options sont exerçables sur une période maximale de dix ans après la date d'octroi. Le conseil d'administration peut, à son entière discrétion, déterminer la période d'acquisition d'une Option et la méthode d'acquisition ou qu'aucune restriction d'acquisition n'existe. Il n'y a pas d'indicateur de performance lié au régime relativement à la profitabilité ou à la gestion des risques.

10.2 Unités d'actions

Le Conseil d'administration est autorisé à octroyer des UAI et des UAD attestant du droit de recevoir des actions ordinaires (émises à partir de la trésorerie), d'espèces basées sur la valeur d'une action ordinaire ou une combinaison de ces éléments à un moment ultérieur aux personnes admissibles en vertu du Plan Omnibus.

Les UAI sont généralement acquises, si elles le sont, après une période d'emploi continu. Les termes et conditions de l'octroi d'UAI, y compris la quantité, le type de titres de rémunération, la date d'octroi, les conditions d'acquisition, les périodes d'acquisition, la date de règlement et les autres termes et conditions relatifs à ces titres de rémunération seront énoncés dans la Convention d'Attribution du Participant, certaines exigences minimales d'acquisition étant définies dans le Plan Omnibus.

Sous réserve de la réalisation des conditions d'acquisition applicables, le paiement d'une UAI aura généralement lieu à la date de règlement. Le paiement d'une UAD aura généralement lieu lorsque ou après que le participant ait cessé d'être un administrateur, un dirigeant, un employé ou un consultant de la Société, le tout sous réserve de la satisfaction de toute condition applicable.

11. ARRANGEMENT HORS BILAN

La Société n'a aucun arrangement hors bilan au 30 juin 2025.

12. TRANSACTION ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires :

- Une société contrôlée par Ingrid Martin, cheffe de la direction financière, a facturé des honoraires de comptabilité de 282 046 \$ durant l'Exercice 2025 (156 036 \$ durant l'Exercice 2024) dont 71 831 \$ (43 335 \$ durant l'Exercice 2024) pour son équipe;
- Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2025, des honoraires professionnels de 21 268 \$ ont été facturés à Brunswick Exploration Inc. (aucun pour l'Exercice 2024). Ces services ont été évalués à la valeur d'échange, soit le montant établi et convenu entre les parties liées.
- Au 30 juin 2025, le montant dû aux parties liées s'élevait à 21 007 \$ (16 729 \$ au 30 juin 2024) et le montant dû par les parties liées s'élevait à 5 385 \$ (aucun au 30 juin 2024).

13. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Pour les nouvelles normes comptables, veuillez vous référer à la note 3 des États Financiers du 30 juin 2025.

14. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les principaux jugements et estimations comptables sont détaillés dans les États Financiers du 30 juin 2025 à la note 4.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Pour la description des instruments financiers et des risques y étant associés, veuillez vous référer aux notes 3.2 et 19 des États Financiers du 30 juin 2025.

16. FACTEURS DE RISQUES

Les énoncés suivants présentent un certain nombre de risques importants qui, de l'avis de la direction, peuvent avoir une incidence sur les affaires de la Société. Il existe également d'autres risques, non décrits ci-dessous, qui existent actuellement ou qui pourraient survenir dans le futur à l'égard des opérations de la Société.

16.1 Risques inhérents à l'exploration minière

L'exploration minière implique un haut degré de risques. Seulement quelques projets qui sont explorés auront une ressource économique ou seront ultimement développés en mines productrices. Les projets de la Société sont au stade d'exploration et à ce jour, aucune d'entre elles n'a un gisement prouvé de minerai. Des formations géologiques inhabituelles ou imprévues, des feux, des pertes d'énergie, le manque de main-d'œuvre, des inondations, des glissements de terrain et l'incapacité d'obtenir la machinerie, l'équipement ou la main-d'œuvre appropriés sont d'autres risques impliqués dans la conduite de programmes d'exploration.

La Société n'a pas d'historique de revenu ou de retour sur investissement et il n'y a aucune assurance qu'elle va générer des revenus, opérer de façon profitable ou donner un retour sur investissement dans le futur.

16.2 Titres de propriété

Bien que la Société ait pris des mesures diligentes afin d'obtenir les titres pour les projets miniers dans lesquels elle a un intérêt financier, et qu'au meilleur de sa connaissance, les titres de ces projets sont en bonne condition, cela ne constitue pas une garantie de titre. Les projets peuvent être assujettis à des ententes précédentes ou transferts non enregistrés, à des revendications territoriales inconnues des premières nations ou des gouvernements, ou au non-respect de dispositions réglementaires. De plus, un gouvernement pourrait délimiter un territoire et créer une aire protégée ou un parc afin d'en préserver la biodiversité biologique et/ou les ressources naturelles et culturelles associées.

La Société est en attente de l'acceptation par le MRNF de la demande d'abandon des deux concessions minières déposée originalement par 9293-0122 Québec inc. (l'ancien propriétaire des deux concessions minières).

16.3 Permis et licences

Les opérations de la Société peuvent requérir des permis et licences de différentes autorités gouvernementales. Il ne peut y avoir d'assurance que la Société peut obtenir tous les permis et licences qui peuvent être requis aux fins de l'exploration, du développement et des opérations minières sur ses projets.

16.4 Ententes d'option et de coentreprises

La Société a et peut continuer à conclure des ententes d'option et de coentreprises sur des projets. Tous défaut d'un des partenaires à respecter ses engagements ou toutes disputes relativement aux droits et obligations de chaque partenaire pourraient avoir un impact négatif sur la Société. La Société pourrait ne pas être en mesure d'exercer une influence directe sur des décisions stratégiques prises sur ses projets qui sont assujettis aux conditions de ces ententes, et ceci pourrait avoir un impact défavorable sur la valeur de ses projets.

16.5 Prix des commodités

Même si les programmes d'exploration de la Société sont couronnés de succès, des facteurs hors du contrôle de la Société peuvent affecter la mise en marché des minéraux ou métaux découverts. Historiquement, les prix des commodités ont fluctué largement et sont affectés par de nombreux facteurs hors du contrôle de la Société, incluant la conjoncture internationale, économique et politique, les anticipations sur l'inflation, les fluctuations de taux de change, les taux d'intérêt, les modèles de consommations globales et régionales, les activités spéculatives et les niveaux de production mondiale. L'effet de ces facteurs ne peut pas être prévu précisément.

16.6 Compétition

L'industrie minière est hautement compétitive dans toutes ses phases. La Société est en compétition avec certaines compagnies possédant de plus grandes ressources financières et habiletés techniques pour l'acquisition d'intérêts miniers aussi bien que pour le recrutement et la rétention de personnel qualifié. Cet aspect de l'industrie de l'exploration minière pourrait retarder les efforts d'exploration de la Société.

16.7 Règlements environnementaux

Les opérations de la Société sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement énoncée de temps à autre par les agences gouvernementales. Les approbations environnementales des projets proposés comportent un degré élevé de responsabilité pour les compagnies et les administrateurs, dirigeants et employés. Le coût de conformité aux changements ou les règles gouvernementales ont le potentiel de réduire la rentabilité des opérations. La Société entend pleinement se conformer à toutes les règles environnementales.

16.8 Conflits d'intérêts

Certains administrateurs ou dirigeants de la Société sont aussi administrateurs, dirigeants ou actionnaires d'autres compagnies qui sont aussi engagées dans l'acquisition, l'exploration, le développement et l'exploitation de projets miniers. De telles associations pourraient provoquer des conflits d'intérêts de temps en temps. Les administrateurs et dirigeants de la Société sont requis par la loi d'agir honnêtement et de bonne foi au meilleur intérêt de la Société et de dévoiler tout intérêt qu'ils puissent avoir dans tout projet ou opportunité de la Société.

16.9 Besoins en capitaux

L'exploration et le développement des projets de la Société exigeront du financement supplémentaire. Les sources de fonds disponibles pour la Société sont l'émission de capital-actions additionnel, la vente ou la signature d'entente d'options sur ces projets, ainsi que la vente des actions cotées qu'elle détient. Il n'existe aucune assurance que de tels financements futurs ne seront disponibles à la Société ni qu'ils ne le seront selon des modalités favorables à la Société, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les affaires de la Société et sur sa situation financière. L'impossibilité d'obtenir un financement suffisant peut entraîner un retard, voire le report indéterminé des travaux d'exploration, de mise en valeur ou de production sur l'une ou l'ensemble des projets de la Société, et même occasionner la perte de sa participation dans un projet.

Le cours des actions de la Société est touché par de nombreuses variables qui ne sont pas directement liées au rendement de l'entreprise de la Société, notamment la vigueur de l'économie en général, la disponibilité et l'attrait d'autres placements et l'ampleur du marché public pour la négociation des actions. Il n'est pas possible de prévoir l'incidence future qu'auront ces facteurs et d'autres facteurs sur le cours des actions de la Société, ce qui pourrait entraîner davantage de dilution ou des difficultés à clore des financements futurs.

16.10 Acceptabilité sociale

Les risques d'acceptabilité sociale sont inhérents aux activités d'exploration, notamment en ce qui concerne les communautés autochtones et les autres utilisateurs du territoire. La Société reconnaît que ses opérations peuvent avoir un impact sur les terres et les traditions des Premières Nations et des autres parties prenantes. La Société s'engage, dans la mesure du possible, à mener des consultations continues, à établir un dialogue respectueux et à communiquer de manière transparente afin de répondre aux préoccupations et de favoriser des relations mutuellement bénéfiques avec toutes les parties prenantes territoriales, afin d'obtenir et de maintenir l'acceptabilité sociale de ses projets.

16.11 Employés clés

La direction de la Société repose sur quelques dirigeants et employés clés, dont la perte pourrait avoir un effet négatif sur ses opérations.

16.12 Agence du Revenu du Canada et agences provinciales

Aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que l'Agence du Revenu du Canada ou les agences provinciales soit d'accord avec la qualification des dépenses de la Société au titre de dépenses canadiennes d'exploration ou de dépenses canadiennes de développement ou l'admissibilité de telles dépenses au titre de dépenses canadiennes d'exploration sous la Loi de l'impôt du Canada ou sous tout équivalent provincial.

16.13 Cybersécurité

Les opérations de la Société dépendent de systèmes informatiques qui peuvent être sujet à des perturbations, dommages, pannes ou défaillances survenant de plusieurs sources dont entre autres, sans s'y limiter, l'installation de logiciels malveillants, virus informatiques, faille de sécurité, cyberattaques et défaut de programmation. Les menaces pour les systèmes informatiques en raison de cyberattaques ou de cyberintrusions ont généralement augmenté particulièrement en raison du travail à distance. La complexité de telles attaques a également augmenté. Il est possible que les activités, financières et autres de la Société soient compromises, ce qui pourrait passer inaperçu pendant un certain temps. Les risques associés à ces menaces comprennent, entre autres, la perte de propriété intellectuelle, la perturbation des opérations commerciales et des procédures de sécurité, les atteintes à la vie privée et à la confidentialité, et l'augmentation des coûts pour prévenir, répondre ou atténuer les incidents de cybersécurité. Il est difficile de quantifier l'importance d'une atteinte à la cybersécurité, mais, dans certains cas, une telle atteinte pourrait avoir des conséquences importantes ainsi qu'une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

17. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les énoncés, autres que les faits historiques, qui traitent d'activités, d'événements ou de développements que la Société croit, prévoit ou anticipe qui se produiront ou pourraient se produire dans l'avenir, y compris, sans s'y limiter, le programme d'exploration prévu sur le projet Belleterre, les résultats d'exploration positifs attendus, le moment où les résultats d'exploration se produiront, la capacité de la Société à poursuivre le programme d'exploration et la disponibilité des fonds nécessaires pour poursuivre le programme d'exploration. Les déclarations prospectives sont généralement identifiables par l'utilisation des mots « sera », « devrait », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « croire », « avoir l'intention », « gagner », « avoir », « planifier » ou « projeter » ou la forme négative de ces mots ou d'autres variations de ces mots ou d'une terminologie comparable. Les déclarations prospectives sont soumises à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont beaucoup échappent à la capacité de la Société à les contrôler ou à les prédire, et qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent matériellement de ceux mentionnés dans les déclarations prospectives. Les résultats réels de la Société peuvent différer matériellement de ceux décrits dans les déclarations prévisionnelles.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon importante des attentes actuelles comprennent, entre autres, l'incapacité de respecter les dépenses d'exploration prévues, estimées ou planifiées, la possibilité que les résultats d'exploration futurs ne soient pas conformes aux attentes de la Société, la conjoncture économique et commerciale générale, les changements dans les marchés mondiaux de l'or, la disponibilité d'une main-d'œuvre et d'un équipement suffisants, les changements dans les lois et les exigences en matière de permis, les changements météorologiques imprévus, les litiges et réclamations concernant les titres, les risques environnementaux, le refus du MRNF d'approuver la demande d'abandon des deux concessions minières détenues par la Société, ainsi que les risques identifiés dans la section 16 du présent rapport de gestion, et les risques décrits dans les documents publics de la Société déposés sur SEDAR+ à : www.sedarplus.ca. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes aux déclarations prévisionnelles s'avéraient incorrectes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux décrits et, par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux déclarations prévisionnelles. Bien que la Société ait tenté d'identifier les risques, incertitudes et facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et les résultats escomptés, il se peut que d'autres facteurs fassent que les résultats ne soient pas conformes aux prévisions, aux estimations ou aux intentions. La Société n'a pas l'intention, et n'assume aucune obligation, de mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf si la loi applicable l'exige.

Le 23 octobre 2025

(signé) Mathieu Savard

Président et chef de la direction

(signé) Ingrid Martin

Cheffe de la direction financière